

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 924

11 mai 2006

SOMMAIRE

Aero Invest 1 S.A., Luxembourg	44349	I.S.H. S.A.H., Luxembourg	44347
All Trans & Rent S.A., Diekirch	44332	Immo Etoile, S.à r.l., Bergem	44321
Arcelor FCS Commercial S.A., Luxembourg	44334	Inbro Holding S.A., Berdorf	44325
Ashanti Invest S.A., Luxembourg	44350	International Textile Investment S.A.H., Luxembourg	44331
Association des Luxembourgeois aux Universités de Strasbourg (A.L.U.S.), A.s.b.l., Luxembourg ..	44336	Lampe International S.A., Luxembourg	44330
(Les) Bovins du Nord (Nordvieh), S.à r.l., Huldange	44329	Lux Gaz Welding S.A., Troisvierges	44348
C.R.S., Car-Renting & Services, S.à r.l., Weiswampach	44326	MD Office, S.à r.l., Windhof	44332
Carlita S.A., Echternach	44325	Melior Sicav, Luxembourg	44338
Cerardenne S.A., Beiler	44331	Melior Sicav, Luxembourg	44338
COTELUX, Coopérative des Téléspectateurs de Luxembourg, Luxembourg	44336	Melior Sicav, Luxembourg	44339
CWO Private Equity (Luxembourg) S.A., Luxembourg	44327	Melior Sicav, Luxembourg	44339
Daga S.A., Wilwerdange	44347	Melior Sicav, Luxembourg	44340
DCBV International, S.à r.l., Luxembourg	44323	Montespan S.A., Luxembourg	44314
Deimex S.A., Troisvierges	44348	Nitsba Europe S.A., Luxembourg	44317
Dias-Moreira, S.à r.l., Medernach	44347	Promint Holding S.A., Luxembourg	44340
Dolphin International Investments (Lux) S.A., Luxembourg	44352	Promint Holding S.A., Luxembourg	44340
Eisleicker Bau'ren Hamen, S.à r.l., Bildsorf	44331	Securitas Financial Management Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	44306
Electro Reihl an Weber, S.à r.l., Eschdorf	44337	SOEREC S.A., Société d'Etudes & de Réalisations Commerciales, Luxembourg	44337
Etablissement Claude Kremer, S.à r.l., Vianden ..	44326	Société Civile Immobilière Fayette S.C.I., Strassen	44335
Eubro Holding S.A., Berdorf	44325	Société Civile Immobilière Fayette S.C.I., Strassen	44335
European CCTV Distribution S.A., Luxembourg ..	44319	Sodis, S.à r.l., Strassen	44348
European Star S.A.H., Luxembourg	44346	Sodis, S.à r.l., Strassen	44349
Eurotaxi Lux, S.à r.l., Ettelbruck	44332	Trading G.C. S.A., Weiswampach	44326
Firma Peter Hennen, GmbH, Troisvierges	44323	Transports Rossi S.A., Weiswampach	44347
(La) Fondue, S.à r.l., Diekirch	44326	United Alternative Fund S.A., Luxembourg	44330
Glass Ceyskens Luxembourg S.A., Weiswampach ..	44325	United Fund Management S.A., Luxembourg	44338
Guizet Immobilière S.A., Luxembourg	44315	United Fund of Funds, Sicav, Luxembourg	44335
Guy Loscheider, S.à r.l., Ingeldorf	44331	United Investment Fund, Sicav, Luxembourg	44337
Hamtrack S.A., Hoffelt	44348	WK Peperbus International, S.à r.l., Luxembourg ..	44341
House Impex S.A., Weiswampach	44325	WK Peperbus International, S.à r.l., Luxembourg ..	44346
		Wohl & Co, S.à r.l., Echternach	44326

**SECURITAS FINANCIAL MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 114.131.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the fourteen of December at 1.30 p.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

SECURITAS INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., a Company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the following by-laws of SECURITAS FINANCIAL MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which it's declared to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of SECURITAS FINANCIAL MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at USD 124,011,500 (one hundred twenty-four million eleven thousand five hundred Dollars), represented by 248,023 (two hundred forty-eight thousand twenty-three) shares of USD 500 (five hundred Dollars) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by:

i) the sole signature of its single manager;

ii) in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager;

iii) in case of plurality of managers by the sole signature of any member of the class B manager if there is no class A Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers, provided that the majority of type A manager is present or represented and the majority of type B manager is present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers, provided that the majority of type A manager is present or represented and the majority of type B manager is present or represented.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means, another manager as his proxy.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Shareholders' decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

In case of resolution amending the articles of association duly taken by circular way, the votes shall be counted and the result of the vote shall be drawn up by the notarial minute, the whole by and at the request of the management or by any other duly authorised person delegated by the management.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro rata of their participation in the share capital of the Company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.

Payment - Contributions

All the shares are subscribed by SECURITAS INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed.

The issue of the shares is also subject to payment of a total share premium amounting to USD 496,045,868 (four hundred ninety-six million forty-five thousand eight hundred sixty-eight Dollars) to be allocated to a distributable item of the balance sheet.

SECURITAS INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., sole founder prenamed subscribes to 248,023 (two hundred forty-eight thousand twenty-three) shares of the Company, and, declares and acknowledges that the shares subscribed as well as the share premium have been fully paid up through a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities as defined in Article 4-1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital duty exemption.

Description of the contribution

The contributions made by SECURITAS INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l. against the issuance of shares in SECURITAS FINANCIAL MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., representing all its assets and liabilities (entire property) is documented in the balance sheet of the contributing company SECURITAS INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l. dated today, 14th day of December 2005, at 1.30 p.m. («Contribution Date») which will remain here annexed, signed by its management in order to be an integral part of the deed.

In the property of SECURITAS INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., transferred through the present deed are notably included among all its assets and liabilities the following elements:

Assets

- 4 (four) US long term loan notes granted to SECURITAS HOLDING INC. for a nominal amount of USD 620,000,000 (six hundred twenty million Dollars);
- a share participation in SECURITAS FINANCE UK, representing 100% of the share capital of this latest company;
- a group receivable to SECURITAS AB of an amount of USD 70,855 (seventy thousand eight hundred fifty-five Dollars);
- cash at bank amounting to USD 3,332 (three thousand three hundred thirty-two Dollars).

Liabilities

- accruals for audit fees for a total amount of USD 5,234 (five thousand two hundred thirty-four Dollars);
 - accruals for tax fees for a total amount of USD 11,585 (eleven thousand five hundred eighty-five Dollars);
- and any and all additional assets and liabilities held by SECURITAS INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l. that would exist at the Contribution Date, not mentioned because unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations, which would be attached thereto in any manner whatsoever.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is valued at USD 620,057,368 (six hundred twenty million fifty-seven thousand three hundred sixty-eight Dollars), i.e. EUR 519,964,250 at the current European Central Bank currency rate fixed at USD 1.1925 against EUR 1.

Such contribution has been valued by the founder of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by a copy of the balance sheet at the Contribution Date of SECURITAS INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l. duly signed by its management.

Effective implementation of the contribution

SECURITAS INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., expressly declares that all formalities in any concerned country in relation with the transfer in favour of SECURITAS FINANCIAL MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l. of any element composing its assets and liabilities will be carried out within the best delays in each country as far as it will be concerned in order to duly formalize the property's transmission of and to render it effective anywhere and toward any third party.

Statement of contribution value acknowledgement

Thereupon SECURITAS INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., sole founder, represented as hereabove stated, requires the notary to act what follows:

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as founder of the Company by reason of the here above described contribution in kind, SECURITAS INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l. expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these assets and liabilities, and confirms the validity of the share's subscription and payment.

Such contribution has been valued by the founder of the Company pursuant to a statement of contribution value which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns the incorporation of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property), of a company having its registered office in an European Economic Community State (Luxembourg), nothing withheld or excepted to SECURITAS FINANCIAL MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, against the issuance of shares of the Company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such case.

The documentation related to the true and unconditional transmission of the elements constituting the contributed property has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about eight thousand Euro.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mr Olof Glückman Bengtsson, Director, with professional address at 9 Parke Road London, SW13 9 NF UK, as type B manager;
- Mr Per Anders Lowe, Director, with professional address at 74 Gerards Road, SW13 9QQ London UK, as type B manager;
- Mrs Noëlla Antoine, expert comptable, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as type A manager;
- Mr Dominique Robyns, réviseur d'entreprises, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as type A manager.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by:

- i) the sole signature of its single manager;
- ii) in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager;
- iii) in case of plurality of managers by the sole signature of any member of the class B manager if there is no class A Manager.

2) Is appointed as auditor:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Its term of office will expire after the Annual General Meeting of shareholders, which will approve the annual accounts as at December 31, 2005.

3) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze décembre deux mille cinq à 13h30.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

SECURITAS INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., une société constituée sous le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Fondateur ici représenté par M. Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif de SECURITAS FINANCIAL MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera SECURITAS FINANCIAL MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères; d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou en partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales,

techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 124.011.500 (cent vingt-quatre millions onze mille cinq cents dollars), représenté par 248.023 (deux cent quarante-huit mille vingt-trois) parts sociales de USD 500 (cinq cent dollars) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement actionnaires. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par:

i) la seule signature de son gérant unique;

ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B;

iii) en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant de classe B s'il n'y a pas de gérant de classe A.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance, pourvu qu'une majorité de manager de classe A est présente ou représentée et un majorité de gérants de classe B est présente ou représentée.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou autre moyen de télécommunication autorisant toutes les personnes participantes au conseil d'entendre tout le monde en même temps.

Une telle participation à un conseil de gérance est jugée équivalente à une participation en personne.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg où à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute autre personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Les actionnaires peuvent décider de payer un dividende intérimaire sur base des comptes préparés par les gérants montrant qu'il y a suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, en comprenant que le montant distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale, majorés par les profits et réserves distribuables, mais déduits des pertes et des sommes allouées aux réserves conformément à la loi ou aux statuts.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Libération - Apports

Toutes les parts sont souscrites par SECURITAS INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., prénommée.

L'émission des parts est également sujette au paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à USD 496.045.868 (quatre cent nonante-six millions quarante-cinq mille huit cent soixante-huit dollars) qui est à allouer comme suit à un poste distribuable du bilan.

SECURITAS INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., seul fondateur prédésigné, souscrit aux 248.023 (deux cent quarante-huit mille vingt-trois) parts sociales de la société et déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée par l'apport réalisé en nature constitué de la totalité de son patrimoine actif et passif, tel que défini à l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Description de l'apport en nature

L'apport fait par SECURITAS INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l. en échange de l'émission des parts sociales de SECURITAS FINANCIAL MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l. représentant tous ses actifs et ses passifs (universalité de patrimoine) sont documentés sur le bilan de la société faisant l'apport SECURITAS INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., en date de ce jour 14 décembre 2004 à 13h30 (Date d'Apport), lequel bilan restera ci-annexé, signé par les membres de son Conseil d'Administration, de sorte à faire partie intégrante du présent acte.

Dans le patrimoine de SECURITAS INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l. dont la propriété est transmise par le présent acte, sont notamment incluses parmi tous les actifs et passifs les éléments suivants:

Actif

- 4 (quatre) prêts US long terme d'un montant total de USD 620.000.000 (six cent vingt millions dollars);
- Une participation dans SECURITAS FINANCE UK représentant 100% du capital souscrit de cette dernière société;
- Une créance sur SECURITAS AB, société du groupe, d'un montant de USD 70.855 (septante mille huit cent cinquante-cinq dollars);
- Un montant en numéraire à la banque s'élevant à USD 3.332 (trois mille trois cent trente-deux dollars).

Passif

- Une provision pour frais d'audit de USD 5.234 (cinq mille deux cent trente-quatre dollars);
 - Une provision pour frais fiscaux de USD 11.585 (onze mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars);
- ainsi que tous les actifs ou passifs supplémentaires détenus par SECURITAS INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., qui pourraient exister à la Date d'Apport, non mentionnés car inconnus, qui sont apportés avec tous les droits, engagements et obligations, connus ou inconnus qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à USD 620.057.368 (six cent vingt millions cinquante-sept mille trois cent soixante-huit dollars), c'est-à-dire EUR 519.964.250 au taux de change pratiqué par la Banque Centrale Européenne, actuellement fixé à USD 1,1925 pour EUR 1.

Un tel apport a été évalué par le fondateur de la société conformément à un rapport d'évaluation qui devra rester annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie du bilan de SECURITAS INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l. à la Date d'Apport dûment signé par les membres de son Conseil d'Administration.

Réalisation de l'existence de l'apport

SECURITAS INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., fondateur et apporteur, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que toutes formalités dans tout pays concerné en relation avec le transfert en faveur de SECURITAS FINANCIAL MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l. de chacun des éléments composant l'intégralité de tous ses actifs et passifs seront menées à bien dans les meilleurs délais en tout pays concerné afin d'y formaliser valablement la transmission du patrimoine et de la rendre opposable et effective en tous lieux et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport d'évaluation

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de fondateur de la Société SECURITAS FINANCIAL MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l. à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, SECURITAS INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l. marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

Cet apport a été évalué par le fondateur de la Société aux termes d'une déclaration de valeur d'apport, qui restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu qu'il s'agit de la constitution d'une société luxembourgeoise par l'apport en nature composé de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine) d'une société de capitaux ayant son siège dans l'Union Européenne (Luxembourg), rien réservé ni excepté à SECURITAS FINANCIAL MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l. prédésignée, en échange de l'émission d'actions, le fondateur de la Société requiert expressément l'exonération du paiement

du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.1 (quatre.un) de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986. qui prévoit l'exonération du droit proportionnel d'apport en pareil cas.

La documentation relative à la transmission réelle et inconditionnelle des éléments constituant le patrimoine apporté est estimée probante et suffisante et l'apport est considéré comme effectivement réalisé.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ huit mille euros.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- M. Olof Glückman Bengtsson, Director, avec comme adresse professionnelle: 9 Parke Road London, SW13 9 NF UK, comme manager de classe «B»;

- M. Per Anders Lowe, Director, comme adresse professionnelle: 74 Gerards Road, SW13 9QQ London UK, comme manager de classe «B»;

- Mme Noëlla Antoine, expert comptable, comme adresse professionnelle: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, comme manager de classe «A»;

- M. Dominique Robyns, réviseur d'entreprises, comme adresse professionnelle: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, comme manager de classe «A».

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par:

i) la seule signature de son gérant unique;

ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B;

iii) en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant de classe B s'il n'y a pas de gérant de classe A.

2) Est nommé comme auditeur:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social route d'Esch, 400, L-1471 Luxembourg.

Sa période d'activité expirera après l'Assemblée Générale des Actionnaires Ordinaire, qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2005.

3) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, vol. 151S, fol. 50, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

J. Elvinger.

(016612/211/529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

MONTESPAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 103.279.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 13 février 2006

En date du 13 février 2006, le conseil d'administration de la société a décidé:

1. d'acter la démission, en date du 13 février 2006 de Monsieur Nour-Eddin Nijar de son mandat d'administrateur;

2. de nommer administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Pierre Barkats, demeurant à Paris (F-75017), 253, boulevard Pereire en remplacement de Monsieur Nour-Eddin Nijar démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2010.

L'assemblée générale lors de la prochaine réunion procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03742. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017287/565/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

GUIZET IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 114.153.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois GLOBE TOTAL INVESTMENTS HOLDINGS S.A., établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 78.111;

2.- La société DELTA PRODUCTION S.A., établie et ayant son siège social à Panama-City, Via Espana 122, Bankboston Building, 8th Floor, République de Panama.

Toutes les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparantes et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de GUIZET IMMOBILIERE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à cent trente-cinq mille euros (135.000,- EUR), représenté par cent (100) actions, chacune d'une valeur nominale de mille trois cent cinquante euros (1.350,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois GLOBE TOTAL INVESTMENTS HOLDINGS S.A., présidée, quatre-vingt-dix-neuf actions.	99
2.- La société DELTA PRODUCTION S.A., prédésignée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de cent trente-cinq mille euros (135.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de deux mille cinq cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Claude Marchand, comptable, né à Mont-Saint-Martin (France), le 19 septembre 1957, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire;
 - b) Monsieur Guillaume Bernard, responsable comptable, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire;
 - c) Mademoiselle Audrey Wind, comptable, née à Thionville (France), le 22 mai 1981, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
- 3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Richard Gauthrot, réviseur d'entreprises, né à Nancy (France), le 14 novembre 1960, demeurant à F-57100 Thionville, 13, rue de Castelnau (France).
- 4.- Le siège de la société est établi à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 février 2006, vol. 535, fol. 61, case 3. – Reçu 1.350 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 février 2006.

J. Seckler.

(017013/231/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

NITSBA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R. C. Luxembourg B 99.859.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth of January.

Before us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the joint stock company (société anonyme) NITSBA EUROPE S.A., with registered office in L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, R.C.S. Luxembourg section B number 99.859, incorporated by deed of the undersigned notary on the 23rd of March 2004, published in the Mémorial C number 532 of the 21st of May 2004.

The meeting is presided by Mr Marco Thorn, private employee, residing in Erpeldange (Bous).

The chairman appoints as secretary Miss Françoise Hübsch, private employee, residing in Echternacherbruck (Germany).

The meeting elects as scrutineer Maître Eyal Grumberg, avocat, residing in Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxyholders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Change of the purpose of the company from Holding 1929 into Soparfi.
2. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolution was taken by unanimous vote.

Resolution

The meeting decides to abandon the fiscal regime of a holding company and to adopt the statute of a soparfi-company by replacing article two of the articles of incorporation by the following text:

«**Art. 2.** The purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The company may, however, participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of the 31st of July 1929 governing holding companies.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at six hundred and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NITSBA EUROPE S.A., avec siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, R.C.S. Luxembourg section B numéro 99.859, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 532 du 21 mai 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Thorn, employé privé, demeurant à Erpeldange (Bous).

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbruck (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Eyal Grumberg, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de Holding 1929 en Soparfi.
2. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal d'une société holding et d'adopter le statut d'une société de participations financières en remplaçant l'article deux des statuts par le texte suivant:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Thorn, F. Hübsch, E. Grumberg, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 février 2006, vol. 535, fol. 64, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2006.

J. Seckler.

(019177/231/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

EUROPEAN CCTV DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 114.438.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société ASTAKOS LIMITED, ayant son siège social à Charlestown, P.O. Box 556 (Nevis), ici représentée par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme holding qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée EUROPEAN CCTV DISTRIBUTION S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois d'avril à 15.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société ASTAKOS LIMITED, prédésignée, trois cent neuf actions.	309
2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, préqualifiée, une action.	1
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Vincenzo Arno^o, maître en droit, né à Luxembourg, le 20 mai 1963, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, né à Luxembourg, le 28 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1949, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fassé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 février 2006, vol. 535, fol. 76, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} mars 2006.

J. Seckler.

(020374/231/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

IMMO ETOILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 21, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 114.441.

 —
STATUTS

L'an deux mille six, le treize février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Resat Trubljanin, indépendant, né à Vitimirica (Ex-Yougoslavie), le 1^{er} mai 1972, demeurant à L-3313 Bergem, 21, Grand-rue.

2.- Monsieur Hamdija Rastoder, indépendant, né à Radmance (Ex-Yougoslavie), le 15 mai 1969, demeurant à L-5750 Frisange, 14B, rue de Mondorf.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de IMMO ETOILE, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière y compris l'achat, la vente, la mise en vente, la location et la gérance d'immeubles, ainsi que la promotion et la gestion de patrimoines immobiliers.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Bergem.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1.- Monsieur Resat Trubljanin, indépendant, né à Vitimirica (Ex-Yougoslavie), le 1 ^{er} mai 1972, demeurant à L-3313 Bergem, 21, Grand-rue, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2.- Monsieur Hamdija Rastoder, indépendant, né à Radmance (Ex-Yougoslavie), le 15 mai 1969, demeurant à L-5750 Frisange, 14B, rue de Mondorf, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-3313 Bergem, 21, Grand-rue.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Hamdija Rastoder, indépendant, né à Radmance (Ex-Yougoslavie), le 15 mai 1969, demeurant à L-5750 Frisange, 14B, rue de Mondorf, gérant technique; et

- Monsieur Resat Trubljanin, indépendant, né à Vitimirica (Ex-Yougoslavie), le 1^{er} mai 1972, demeurant à L-3313 Bergem, 21, Grand-rue, gérant administratif.

3.- La société est engagée par la signature individuelle d'un gérant jusqu'à concurrence d'un montant de 1.250,- EUR; pour tout dépassement de cette valeur la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif est nécessaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Trubljanin, H. Rastoder, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 février 2006, vol. 535, fol. 77, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} mars 2006.

J. Seckler.

(020393/231/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

FIRMA PETER HENNEN, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 1-5, rue de Wilwerdange.
R. C. Luxembourg B 94.637.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 12 janvier 2006, réf. DSO-BM00126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 18 janvier 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900243.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 janvier 2006.

DCBV INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 148-150, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 114.463.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatorze février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société 2D HOLDING S.A., ayant son siège social à L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg, en cours d'inscription au registre de Commerce et des Sociétés,

ici représentée par Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant à Fauvillers, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dippach, le 13 février 2006.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet social l'exploitation d'un salon de coiffure sous la dénomination de LES COIFFURES DANIEL DANNEEL et elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination DCBV INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en décide autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante a déclaré souscrire les cent vingt-cinq (125) parts sociales et les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à mille euros (1.000,- EUR).

Décisions de l'associée unique

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

a) à la fonction de gérant technique:

Madame Karine Fragale, coiffeuse, de nationalité française, née à Villerupt (France), le 26 novembre 1979, demeurant à F-57100 Thionville (France), 13, rue de la Garenne.

b) à la fonction de gérant administratif:

Monsieur Daniel Danneel, commerçant, né le 2 mai 1964 à Seraing (Belgique), de nationalité belge, demeurant à B-1370 Jodoigne (Belgique), 4, rue Sainte-Gertrude.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2330 Luxembourg, 148-150, boulevard de la Pétrusse.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-Th. Bukasa, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, vol. 27CS, fol. 59, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

G. Lecuit.

(020512/220/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

HOUSE IMPEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 49, route de Clervaux.
R. C. Luxembourg B 105.141.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 12 janvier 2006, réf. DSO-BM00121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 18 janvier 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900255.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 janvier 2006.

GLASS CEYSSENS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 104.207.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 12 janvier 2006, réf. DSO-BM00122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 18 janvier 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900256.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 janvier 2006.

CARLITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 37, place du Marché.
R. C. Luxembourg B 99.508.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(900330.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 janvier 2006.

EUBRO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.
R. C. Luxembourg B 99.256.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(900331.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 janvier 2006.

INBRO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, um Millewée.
R. C. Luxembourg B 99.758.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03932, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(900332.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 janvier 2006.

LA FONDUE, S.à r.l. Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 43, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 101.996.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(900333.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 janvier 2006.

WOHL & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 3, place du Marché.

R. C. Luxembourg B 94.721.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(900334.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 janvier 2006.

ETABLISSEMENT CLAUDE KREMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9417 Vianden, 10, Impasse Kalchesbach.

R. C. Luxembourg B 96.307.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 17 janvier 2006, réf. DSO-BM00182, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 24 janvier 2006.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(900338.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 janvier 2006.

C.R.S., CAR-RENTING & SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach.

R. C. Luxembourg B 98.171.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2005, réf. DSO-BL00296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour C.R.S., CAR-RENTING & SERVICES, S.à r.l.

Signature

(900346.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 janvier 2006.

TRADING G.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 96.245.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 24 janvier 2006, réf. DSO-BM00278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 janvier 2006.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

(900350.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 janvier 2006.

CWO PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 114.379.

STATUTS

L'an deux mille six, le premier février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1) CORPORATE WORLD OPPORTUNITIES LIMITED, ayant son siège social à Bayside Executive Park, P.O. Box 7130, Nassau, Bahamas,

ici représentée par Monsieur Filippo Comparetto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 31 janvier 2006.

TYRON FINANCIAL S.A., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, Road Town, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Roger Caurla, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La procuration prémentionnée restera annexée aux présentes.

Lesquelles comparantes ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CWO PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG) S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Capital autorisé

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social jusqu'à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de EUR 100,- (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé:

- à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois, à fixer l'époque et le lieu de l'émission ou des émissions successives, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution,

- à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital,

- à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915. Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans prenant fin le 1^{er} février 2011 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autres, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième mercredi du mois de juin à dix heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille six.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1) CORPORATE WORLD OPPORTUNITIES LIMITED, prénommée: neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	9.999
2) TYRON FINANCIAL S.A., prénommée: une action	1
Total: dix mille actions	10.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution approximativement à la somme de EUR 17.800,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
L'assemblée autorise le Conseil d'Administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 3) Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Roger Caurla, maître en droit, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs, né à Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 1955,
 - b) Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg, né à Echternach, le 18 mai 1956,
 - c) Monsieur Alain Vasseur, consultant, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer, né à Dudelange, le 24 avril 1958.
- 4) Est nommé commissaire aux comptes:
TRIPLE A CONSULTING, société anonyme, ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel, R.C.S. Luxembourg B 61.417.
- 5) Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille onze.
- 6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, l'assemblée autorise le conseil d'administration à confier la gestion journalière de la Société à un délégué qu'il choisira parmi ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Comparetto, R. Caurla, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 février 2006, vol. 435, fol. 41, case 6. – Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 février 2006.

H. Hellinckx.

(019693/242/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

LES BOVINS DU NORD (NORDVIEH), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, Burgplatz.

R. C. Luxembourg B 94.314.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 12 janvier 2006, réf. DSO-BM00116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Huldange, le 18 janvier 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900250.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 janvier 2006.

44330

LAMPE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 16.577.

Modification de l'adresse professionnelle d'un délégué à la gestion journalière:

Kaiser Jean, 20, rue du Stade, L-3877 Schiffange, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 juin 2005, il a été décidé:

1. D'accepter la démission des administrateurs suivants:

- Thomas Köhler, avec adresse professionnelle au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg avec effet immédiat,
- Brigitte Hary, avec adresse professionnelle au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg avec effet immédiat,
- Peter Ebertz, avec adresse professionnelle au 10, Jägerhofstrasse, D-40479 Düsseldorf avec effet immédiat,
- Leonhard Uphues, avec adresse professionnelle au 10, Jägerhofstrasse, D-40479 Düsseldorf avec effet immédiat.

2. D'accepter la démission des délégués à la gestion journalière suivants:

- Thomas Köhler, avec adresse professionnelle au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg avec effet immédiat,
- Brigitte Hary, avec adresse professionnelle au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg avec effet immédiat.

3. De nommer les administrateurs suivants:

- Franz Hoffmeister, avec adresse professionnelle au 10, Jägerhofstrasse, D-40479 Düsseldorf en date du 1^{er} juillet 2005 avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006,
- Ole Klose, avec adresse professionnelle au 10, Jägerhofstrasse, D-40479 Düsseldorf en date du 1^{er} juillet 2005 avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

4. De renouveler le mandat du réviseur PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

En date du 13 décembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé que Monsieur Ignaz Heinz, résidant au 15, Grand-rue, L-4393 Pontpierre. serait nommé en tant que délégué à la gestion journalière à partir du 1^{er} janvier 2006 et pour une période de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017309/581/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

UNITED ALTERNATIVE FUND, Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.572.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration (le «conseil») du 30 novembre 2005

Deuxième résolution

Le Conseil prend note des démissions de Mme Huguette Espen et de M. Gérard Doumenc avec effet respectivement au 15 novembre 2005 et 16 novembre 2005. Le Conseil les remercie pour leur collaboration et les services qu'ils ont rendus à la Société tout au long de leur mandat.

Le Conseil décide de pourvoir à leur remplacement par la nomination de M. Jérôme Tournigand, Directeur-Adjoint de UEB LUXEMBOURG, 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2018 Luxembourg et de M. Olivier Maugarny, Responsable Produits et Services de la BANQUE PRIVÉE BNP PARIBAS, 28, Place Jeanne D'Arc, F-75013 Paris, France. La ratification de la nomination de MM. Tournigand et Maugarny se fera lors la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04733. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018533/3085/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

**INTERNATIONAL TEXTILE INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. ISPI HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 41.846.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 novembre 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur Giovanni Viani, directeur de banque, demeurant professionnellement au 29, boulevard Georges-Favon, CH-1204 Genève, Suisse;
- Madame Antoinette Borgnana, juriste, demeurant professionnellement au 29, boulevard Georges-Favon, CH-1204 Genève, Suisse;
- Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03301. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017353/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

EISLEICKER BAU'REN HAMEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8811 Bilsdorf, 42, rue Abbé Neuens.
R. C. Luxembourg B 104.633.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Signature.

(900348.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 janvier 2006.

CERARDENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9944 Beiler, Maison 15A.
R. C. Luxembourg B 102.052.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 24 janvier 2006, réf. DSO-BM00277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 janvier 2006.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

(900351.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 janvier 2006.

GUY LOSCHEIDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 20, route d'Ettelbruck.
R. C. Luxembourg B 98.367.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 24 janvier 2006, réf. DSO-BM00275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 janvier 2006.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

(900352.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 janvier 2006.

44332

ALL TRANS & RENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 80.379.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 24 janvier 2006, réf. DSO-BM00274, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 janvier 2006.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

(900353.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 janvier 2006.

EUROTAXI LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9011 Ettelbruck, 80, rue de Bastogne.

R. C. Luxembourg B 95.919.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 24 janvier 2006, réf. DSO-BM00272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 janvier 2006.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

(900354.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 janvier 2006.

MD OFFICE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2B, ancienne route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 114.158.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Murielle Debreux, gérante de société, née à Saint-Mard (Belgique), le 26 juillet 1963, demeurant à B-6812 Suxy, Vallée de l'Eau, 6 (Belgique).

2.- Monsieur Alexis Marchal, kinésithérapeute, né à Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), le 30 avril 1961, demeurant à B-6812 Suxy, Vallée de l'Eau, 6 (Belgique).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de MD OFFICE.

Art. 3. La société a pour objet:

- la prestation de services en tous genres et plus particulièrement tous travaux de gestion administrative;
- les relations publiques en général et l'organisation de réceptions et d'événements;
- l'assistance de particuliers et d'entreprises dans les domaines précités;
- la gestion d'infrastructures de sport et de remise en forme ainsi que la vente des produits s'y rapportant;
- toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières en rapport avec l'objet social ou susceptibles de le favoriser.

La société pourra en outre emprunter et se porter garant pour quiconque.

Art. 4. Le siège social est établi à Windhof.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1.- Madame Murielle Debreux, gérante de société, demeurant à B-6812 Suxy, Vallée de l'Eau, 6 (Belgique), trente parts sociales	30
2.- Monsieur Alexis Marchal, kinésithérapeute, demeurant à B-6812 Suxy, Vallée de l'Eau, 6 (Belgique), quatre-vingt-quinze parts sociales	95
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-8399 Windhof, Windhof Business Center, 2B, ancienne route d'Arlon.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérante de la société pour une durée indéterminée:
Madame Murielle Debreux, gérante de société, née à Saint-Mard (Belgique), le 26 juillet 1963, demeurant à B-6812 Suxy, Vallée de l'Eau, 6 (Belgique).
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Debreux, A. Marchal, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 février 2006, vol. 535, fol. 67, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 février 2006.

J. Seckler.

(017049/231/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

ARCELOR FCS COMMERCIAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 2.050.

Extrait du procès-verbal d'une Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 décembre 2005

ad 1) L'Assemblée générale décide que Monsieur André Van Den Bossche, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, reprenne sa fonction en tant qu'administrateur avec effet rétroactif au 6 octobre 2005. Monsieur André Van Den Bossche reprend également sa fonction en tant que délégué à la gestion journalière avec effet rétroactif au 6 octobre 2005 en remplacement de Monsieur Christophe Cornier, administrateur.

Le mandat de Monsieur Van Den Bossche court pour une période débutant le 6 octobre 2005 jusqu'à l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2008.

L'Assemblée décide de nommer un administrateur supplémentaire à savoir Monsieur Jean-Paul Rouffiac, avec adresse professionnelle au 1, rue des Fortes Terres, F-95310 Saint Touen l'Aumône. Monsieur Rouffiac est nommé pour une période venant à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2008.

De ce fait, le nombre des administrateurs est fixé à onze (11).

Dorénavant le Conseil d'administration se composera comme suit:

MM.	Guillermo Ulacia Arnáiz	Président
	André Van Den Bossche	Administrateur-délégué
	Christophe Cornier	Administrateur
	Pierre Gugliermina	Administrateur
	Juan Estarellas Balle	Administrateur
Mme	Anita Dewispeleare	Administrateur
	Walter Vermeirsch	Administrateur
	Albano Vieira	Administrateur
	Bernard Fontana	Administrateur
	Alain Sommer	Administrateur
	Jean-Paul Rouffiac	Administrateur

Pour le Conseil d'Administration

P. Peters

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02741. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017387/571/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

44335

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FAYETTE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8041 Strassen, 180, rue des Romains.

R. C. Luxembourg E 1.475.

—
EXTRAIT

Suite à un acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 28 décembre 2005, les parts sociales sont représentées comme suit:

1.- Monsieur Auguste Paul dit Gust Teusch, employé en retraite, né à Wormeldange, le 6 décembre 1940, demeurant à L-8041 Strassen, 180, rue des Romains, soixante-sept parts sociales.	67
2.- Madame Jeanne Thomes, femme au foyer, née à Luxembourg, le 22 décembre 1941, épouse de Monsieur Gust Teusch, demeurant à L-8041 Strassen, 180, rue des Romains, soixante-sept parts sociales	67
3.- Monsieur Marc Teusch, professeur-ingénieur, né à Luxembourg, le 10 septembre 1970, demeurant à L-4916 Bascharage, 31, rue Guillaume Serrig, soixante-six parts sociales	66
Total: deux cents parts sociales.	200

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.

Les associés décident de nommer gérant de la Société, pour une durée indéterminée, Monsieur Marc Teusch, pré-qualifié.

Il en résulte que les gérants de la Société sont:

- Monsieur Gust Teusch, préqualifié;
- Madame Jeanne Thomes, préqualifiée;
- Monsieur Marc Teusch, préqualifié.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 13 février 2006.

T. Metzler

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017507/222/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FAYETTE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8041 Strassen, 180, rue des Romains.

R. C. Luxembourg E 1.475.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 janvier 2006.

T. Metzler.

(017511/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

UNITED FUND OF FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 67.574.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration (le «conseil») du 30 novembre 2005

Deuxième résolution

Le Conseil prend note des démissions de Mme Huguette Espen et de M. Gérard Doumenc avec effet respectivement au 15 novembre 2005 et 16 novembre 2005. Le Conseil les remercie pour leur collaboration et les services qu'ils ont rendus à la Société tout au long de leur mandat.

Le Conseil décide de pourvoir à leur remplacement par la nomination de M. Jérôme Tournigand, Directeur-Adjoint de UEB LUXEMBOURG, 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2018 Luxembourg et de M. Olivier Maugarny, Responsable Produits et Services de la BANQUE PRIVEE BNP PARIBAS, 28, Place Jeanne D'Arc, F-75013 Paris, France. La ratification de la nomination de MM. Tournigand et Maugarny se fera lors la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04737. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018541/3085/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

**COTELUX, COOPERATIVE DES TELESPECTATEURS DE LUXEMBOURG,
Société Coopérative (en liquidation).**

Siège social: L-1139 Luxembourg, 16, rue des Sept Arpents.
R. C. Luxembourg B 8.260.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Coopérants réunie en date du 1^{er} décembre 2005

L'Assemblée Générale des Coopérants de la Société réunie en date du 1^{er} décembre 2005 a décidé:

1. la dissolution anticipée de la Société à compter du 1^{er} décembre 2005;
2. de nommer le comité de gérance de la Société composé des personnes suivantes:
 - a. Monsieur Marcel Poncin, président, demeurant à L-2542 Luxembourg, 176, rue des Sources;
 - b. Monsieur Léon Hammerel, vice-président, demeurant à L-8027 Strassen, 22, rue Raoul Follereau;
 - c. Monsieur Joseph Sinner, conseiller, demeurant à L-2414 Luxembourg, 45, rue Raspert;
 - d. Monsieur Armand Roller, trésorier, demeurant à L-2542 Luxembourg, 188, rue des Sources;
 - e. Monsieur Erny Schneider, gérant-secrétaire, L-1139 Luxembourg, 16, rue des Sept Arpents;
 en qualité de liquidateurs de la Société;

3. que les liquidateurs avaient les pouvoirs prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et qu'ils pouvaient accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi précitée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise;

4. qu'ils pouvaient dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements;

5. que les liquidateurs étaient dispensés de dresser inventaire et pouvaient s'en référer aux écritures de la Société;

6. qu'ils pouvaient sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03382. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017317/280/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

**ASSOCIATION DES LUXEMBOURGEOIS AUX UNIVERSITES DE STRASBOURG (A.L.U.S.), A.s.b.l.,
Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1542 Luxembourg, 12, rue Fresez.

Lors de l'assemblée générale des associés du 12 mai 2004, les articles 8, 15, 20 et 22 des statuts de l'association ont été modifiés comme suit:

- article 8: «La cotisation maximale à payer par les membres actifs est fixée à 50 EUR, index 100. Le Conseil d'Administration fixera annuellement le montant de la cotisation pour l'exercice à venir.»

- article 15: «L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de onze membres.»

- article 20: «Le droit de vote est réservé aux membres actifs personnellement présents à l'Assemblée Générale. Chaque votant dispose de onze voix. Il ne peut attribuer qu'une seule voix à un même candidat. Un ballottage sera organisé pour déterminer, en cas d'égalité de voix entre plusieurs candidats, celui ou ceux qui accèderont au Conseil d'Administration.»

Les candidats non élus seront considérés comme membres suppléants du Conseil d'Administration; ils ont vocation à y accéder dans les cas prévus à l'article 23.»

- article 22: «Lorsque le nombre de candidats est inférieur à cinq et que le Conseil d'Administration sortant estime que le maintien des activités essentielles de l'Association est compromis, il appelle l'Assemblée Générale à statuer sur les mesures à prendre.

L'Assemblée Générale pourra, dans ce cas, décider de permettre la candidature de membres ne remplissant pas les conditions prévues à l'article 15 et notamment celle des membres du Conseil d'Administration normalement non éligibles.

Le Conseil d'Administration ainsi élu aura la faculté de réduire les activités de l'Association aux activités essentielles prévues à l'article 26.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour copie conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018699//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

SOEREC S.A., SOCIETE D'ETUDES & DE REALISATIONS COMMERCIALES, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 70.637.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 1^{er} février 2006

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} février 2006, le Conseil d'Administration accepte:

- La démission de l'Administrateur et l'Administrateur-délégué, M. Jean Naveaux, né à Villers-la-Loue le 30 avril 1943, demeurant professionnellement au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à partir de ce jour.

- La nomination d'un nouvel Administrateur et Administrateur-Délégué, M. Marc Kernel, né le 29 avril 1957 à Selestat, demeurant professionnellement au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, à partir de ce jour.

- La rénomination des deux anciens administrateurs et du commissaire aux comptes:

La société ROBERTSON EQUIPMENTS SERVICES LTD., ayant son siège social à R.G. Hodge Plaza, 2^e étage Upper Main Street Wiskhams Kay, 1 Road Town, Tortola, British Virgin Islands (BVI), IBC N° 319715, à partir du 6 juillet 2004.

La société CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD., ayant son siège social à R.G. Hodge Plaza, 2^e étage Upper Main Street Wiskhams Kay, 1 Road Town, Tortola, British Virgin Islands (BVI), IBC N° 212424, à partir du 6 juillet 2004.

La rénomination du Commissaire aux comptes, INTERNATIONAL NET LTD., ayant son siège social à Cumberland House, Cumberland Street, P.O. Box N-529, Nassau, Bahamas, IBC N° 71055 B, à partir du 6 juillet 2004.

Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017588//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

UNITED INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 67.577.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration (le «conseil») du 30 novembre 2005

Deuxième résolution

Le Conseil prend note des démissions de Mme Huguette Espen et de M. Gérard Doumenc avec effet respectivement au 15 novembre 2005 et 16 novembre 2005. Le Conseil les remercie pour leur collaboration et les services qu'ils ont rendus à la Société tout au long de leur mandat.

Le Conseil décide de pourvoir à leur remplacement par la nomination de M. Jérôme Tournigand, Directeur-Adjoint de UEB LUXEMBOURG, 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2018 Luxembourg et de M. Olivier Maugarny, Responsable Produits et Services de la BANQUE PRIVEE BNP PARIBAS, 28, Place Jeanne D'Arc, F-75013 Paris, France. La ratification de la nomination de MM. Tournigand et Maugarny se fera lors la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04739. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018545/3085/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

ELECTRO REIHL AN WEBER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 14, An Haesbich.

R. C. Luxembourg B 103.817.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 24 janvier 2006, réf. DSO-BM00271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 janvier 2006.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

(900355.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 janvier 2006.

UNITED FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.575.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration (le «conseil») du 30 novembre 2005

Deuxième résolution

Le Conseil prend note des démissions de Mme Huguette Espen et de M. Gérard Doumenc avec effet respectivement au 15 novembre 2005 et 16 novembre 2005. Le Conseil les remercie pour leur collaboration et les services qu'ils ont rendus à la Société tout au long de leur mandat.

Le Conseil décide de pourvoir à leur remplacement par la nomination de M. Jérôme Tournigand, Directeur-Adjoint de UEB LUXEMBOURG, 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2018 Luxembourg et de M. Olivier Maugarny, Responsable Produits et Services de la BANQUE PRIVEE BNP PARIBAS, 28, Place Jeanne D'Arc, F-75013 Paris, France. La ratification de la nomination de MM. Tournigand et Maugarny se fera lors la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04756. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018550/3085/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

MELIOR SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 79.553.

Extrait de la résolution Circulaire du Conseil d'Administration datée du 27 octobre 2003

- Le Conseil d'Administration note la démission de Monsieur Edward de Burlet en tant qu'Administrateur de MELIOR SICAV en date du 27 octobre 2003.

- Le Conseil d'Administration décide de nommer Madame Corinne Bizzoni en remplacement de Monsieur Edward de Burlet.

- Cette co-optation sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de MELIOR SICAV qui se tiendra en 2004.

Dès lors le Conseil d'Administration est composé de:

M. Luca Peviani, MELIORBANCA S.p.A., Via Boncompagni 6, I-00187 Roma;

Mme Fabiana Gambarota, MELIORBANCA S.p.A., Via Boncompagni 6, I-00187 Roma;

Mme Corinne Bizzoni, MELIORBANCA S.p.A., Via Boncompagni 6, I-00187 Roma.

Luxembourg, le 17 février 2006.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / L. Palumbo

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018754/1183/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

MELIOR SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 79.553.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 30 janvier 2004

- L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie:

la cooptation de M. Edward de Burlet en tant qu'Administrateur de MELIOR SICAV, en remplacement de M. Philippe Meloni;

la cooptation de Mme Corinne Bizzoni en tant qu'Administrateur de MELIOR SICAV, en remplacement de M. Edward de Burlet.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire les Administrateurs suivants pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005:

Mme Fabiana Gambarota;

Mme Corinne Bizzoni;

M. Luca Peviani.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer les Administrateurs suivants pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005:

M. Fabrizio Menella;

M. Carlo de Donato.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide la réélection du Réviseur d'Entreprises, DELOITTE S.A., pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

M. Luca Peviani, MELIORBANCA S.p.A., Via Boncompagni 6, I-00187 Roma;
Mme Fabiana Gambarota, MELIORBANCA S.p.A., Via Boncompagni 6, I-00187 Roma;
Mme Corinne Bizzoni, MELIORBANCA S.p.A., Via Boncompagni 6 I-00187 Roma;
M. Carlo De Donato, MELIORBANCA S.p.A., Via Borromei 5, I-20123 Milano;
M. Fabrizio Mennella, MELIORBANCA S.p.A., Via Borromei 5, I-20123 Milano.

Le Réviseur d'Entreprises est:

DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / L. Palumbo

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03651. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018756/1183/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

MELIOR SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 79.553.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 28 janvier 2005

- L'Assemblée Générale Ordinaire prend note de la démission de Monsieur Carlo de Donato en date du 29 décembre 2004.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire les Administrateurs suivants pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006:

Mme Fabiana Gambarota;

Mme Corinne Bizzoni;

M. Luca Peviani;

M. Fabrizio Mennella.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide la réélection du Réviseur d'Entreprises, DELOITTE S.A., pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

M. Luca Peviani, MELIORBANCA S.p.A., Via Boncompagni 6, I-00187 Roma;

Mme Fabiana Gambarota, MELIORBANCA S.p.A., Via Boncompagni 6, I-00187 Roma;

Mme Corinne Bizzoni, MELIORBANCA S.p.A., Via Boncompagni 6, I-00187 Roma;

M. Fabrizio Mennella, MELIORBANCA S.p.A., Via Borromei 5, I-20123 Milano.

Le Réviseur d'Entreprises est:

DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / L. Palumbo

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018759/1183/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

MELIOR SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 79.553.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 4 mai 2005

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, avec effet au 4 mai 2005 les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs de la société:

M. Massimiliano Naef, MELIORBANCA S.p.A., Via Borromei, 5, I-20123 Milano;

Mme Marina Piccioni, MELIORBANCA S.p.A., Via Boncompagni, 6, I-00187 Roma.

- L'Assemblée Générale Ordinaire accepte la démission des Administrateurs suivants avec effet au 4 mai 2005:

Mme Fabiana Gambarota;

Mme Corinne Bizzoni;

M. Luca Peviani.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2006.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / L. Palumbo

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04728. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018760/1183/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

MELIOR SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 79.553.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 27 janvier 2006

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire les Administrateurs suivants pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007:

M. Massimiliano Naef;

Mme Marina Piccioni;

M. Fabrizio Mennella.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

M. Massimiliano Naef, MELIORBANCA S.p.A., Via Borromei 5, I-20123 Milano;

Mme Marina Piccioni, MELIORBANCA S.p.A., Via Boncompagni 6, I-00187 Roma;

M. Fabrizio Mennella, MELIORBANCA S.p.A., Via Borromei 5, I-20123 Milano.

Le Réviseur d'Entreprises est:

DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2006.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / L. Palumbo

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018762/1183/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

PROMINT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 33.749.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03881, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(017767/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

PROMINT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 33.749.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(017769/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

WK PEPERBUS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 111.976.

In the year two thousand and six, on the seventeenth of January.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED, a limited company organized under the laws of Jersey, Channel Islands, with registered office at 3rd Floor, Charles Bisson House, 30-32, New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, acting in its capacity as General Partner of the following Limited Partnerships, all governed under the laws of England and Wales, all with principal place of business at 3rd Floor, Charles Bisson House, 30-32, New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands:

INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP I,
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP II,
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP III,
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP IV,
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP V,
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VI,
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VII,
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VIII,
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP IX,
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP X,
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP XI, and

acting in its capacity as attorney for WAVECREST LIMITED PARTNERSHIP, a Limited Partnership governed under the laws of Jersey, Channel Islands, with registered office at 26, New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, here represented by Mrs Rania Kiderchah, LL. B., residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in St. Helier, Jersey, Channel Islands, on 16 January 2006.

Said proxy, initialled ne varietur by the mandatory of the appearing persons and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the members of WK PEPERBUS INTERNATIONAL, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 111.976, incorporated with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 13 October 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Company»). The articles of association of the Company have not yet been amended.

The agenda of the meeting shall be as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital from its current value of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to forty thousand Euro (EUR 40,000.-) through the issue of one thousand one hundred (1,100) new shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

2. Subsequent amendment of Article 8.1 of the articles of association.

3. Subsequent amendment of paragraph «Subscription - Payment» of the articles of association.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

The shareholders take the following resolutions:

First resolution

The members resolve to increase the share capital of the Company from its current value of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to forty thousand Euro (EUR 40,000.-) through the issue of one thousand one hundred (1,100) new shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

1) One hundred twenty-three (123) new shares have been subscribed by INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. I, aforementioned, here represented by Mr Lionel Spizzichino, aforementioned.

Such shares have been paid through a contribution in cash of an outstanding amount of three thousand seventy-five Euro (EUR 3,075.-) to the Company by INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. I.

2) One hundred thirteen (113) new shares have been subscribed by INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. II, aforementioned, here represented by Mr Lionel Spizzichino, aforementioned.

Such shares have been paid through a contribution in cash of an outstanding amount of two thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 2,825.-) to the Company by INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. II.

3) One hundred forty-three (143) new shares have been subscribed by INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. III, aforementioned, here represented by Mr Lionel Spizzichino, aforementioned.

Such shares have been paid through a contribution in cash of an outstanding amount of three thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 3,575.-) to the Company by INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. III.

4) One hundred twenty-three (123) new shares have been subscribed by INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. IV, aforementioned, here represented by Mr Lionel Spizzichino, aforementioned.

Such shares have been paid through a contribution in cash of an outstanding amount of three thousand seventy-five Euro (EUR 3,075.-) to the Company by INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. IV.

5) One hundred thirty-four (134) new shares have been subscribed by INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. V, aforementioned, here represented by Mr Lionel Spizzichino, aforementioned.

Such shares have been paid through a contribution in cash of an outstanding amount of three thousand three hundred fifty Euro (EUR 3,350.-) to the Company by INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. V.

6) Twenty-one (21) new shares have been subscribed by INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. VI, aforementioned, here represented by Mr Lionel Spizzichino, aforementioned.

Such shares have been paid through a contribution in cash of an outstanding amount of five hundred twenty-five Euro (EUR 525.-) to the Company by INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. VI.

7) Ninety-one (91) new shares have been subscribed by INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. VII, aforementioned, here represented by Mr Lionel Spizzichino, aforementioned.

Such shares have been paid through a contribution in cash of an outstanding amount of two thousand two hundred seventy-five Euro (EUR 2,275.-) to the Company by INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. VII.

8) Seventy-nine (79) new shares have been subscribed by INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. VIII, aforementioned, here represented by Mr Lionel Spizzichino, aforementioned.

Such shares have been paid through a contribution in cash of an outstanding amount of one thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 1,975.-) to the Company by INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. VIII.

9) One hundred three (103) new shares have been subscribed by INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. IX, aforementioned, here represented by Mr Lionel Spizzichino, aforementioned.

Such shares have been paid through a contribution in cash of an outstanding amount of two thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 2,575.-) to the Company by INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. IX.

10) Eighty-eight (88) new shares have been subscribed by INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. X, aforementioned, here represented by Mr Lionel Spizzichino, aforementioned.

Such shares have been paid through a contribution in cash of an outstanding amount of two thousand two hundred Euro (EUR 2,200.-) to the Company by INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. X.

11) Eighty-one (81) new shares have been subscribed by INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. XI, aforementioned, here represented by Mr Lionel Spizzichino, aforementioned.

Such shares have been paid through a contribution in cash of an outstanding amount of two thousand twenty-five Euro (EUR 2,025.-) to the Company by INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. XI.

12) One (1) new share has been subscribed by INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as attorney for WAVECREST L.P., aforementioned, here represented by Mr Lionel Spizzichino, aforementioned.

Such shares have been paid through a contribution in cash of an outstanding amount of twenty-five Euro (EUR 25.-) to the Company by WAVECREST L.P.

Has been produced to the undersigned notary the proof of the existence and of the total value of twenty-seven thousand five hundred Euro (EUR 27,500.-) in cash.

The total price of the new shares amounting to twenty-seven thousand five hundred Euro (EUR 27,500.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the members resolve to amend the Article 8.1 of the articles of association of the Company in order to give it the following wording:

«8.1 The Company's capital is set at forty thousand Euro (EUR 40,000.-), represented by one thousand six hundred (1,600) shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Third resolution

As a consequence of the first resolution, the shares are allotted to the members as follows:

Name of Shareholders	Number of shares
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP I.	179
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP II.	164
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP III.	207
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP IV.	179
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP V.	195
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VI.	31
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VII.	132
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VIII.	115
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP IX.	150
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP X.	128
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED acting as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP XI.	118
WAVECREST LIMITED PARTNERSHIP.	2
Total.	1,600

There being no further business the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED, une société «limited» régie par les lois de Jersey, Channel Islands, ayant son siège social au 3rd Floor, Charles Bisson House, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, agissant en qualité d'associé commandité des «Limited Partnerships» suivants, tous régis par les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, tous ayant leur place principale d'affaires au 3rd Floor, Charles Bisson House, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands:

INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP I,
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP II,
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP III,
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP IV,
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP V,
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VI,
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VII,
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VIII,
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP IX,
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP X,
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP XI, et

agissant en qualité de mandataire de WAVECREST LIMITED PARTNERSHIP, une «Limited Partnership» régie en vertu des lois de Jersey, Channel Islands, ayant son siège social au 26, New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands,

ici représentée par Madame Rania Kiderchah, LL. B., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à St. Helier, Jersey, Channel Islands, le 16 janvier 2006.

Ladite procuration, signée ne varietur par la mandataire des comparantes et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes sont les associées de WK PEPERBUS INTERNATIONAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 111.976, constituée avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 13 octobre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'ordre du jour de l'assemblée comprend les points suivants:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à la valeur de quarante mille euros (EUR 40.000,-) par l'émission de mille cent (1.100) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
2. Modification subséquente de l'Article 8.1 des statuts.
3. Modification subséquente du paragraphe «Souscription - Libération» des statuts.
4. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Les associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à la valeur de quarante mille euros (EUR 40.000,-) par l'émission de mille cent (1.100) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

1) Cent vingt-trois (123) nouvelles parts sociales ont été souscrites par INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en sa capacité d'associé commandité de INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. I, susmentionnée, ici représentée par Monsieur Lionel Spizzichino, ci-dessus mentionné.

Ces parts sociales ont été rémunérées par contribution en numéraire d'un montant de trois mille soixante-quinze euros (EUR 3.075,-) à la Société par INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en sa capacité d'associé commandité de INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. I, susmentionnée.

2) Cent treize (113) nouvelles parts sociales ont été souscrites par INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en sa capacité d'associé commandité de INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. II, susmentionnée, ici représentée par Monsieur Lionel Spizzichino, ci-dessus mentionné.

Ces parts sociales ont été rémunérées par contribution en numéraire d'un montant de deux mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 2.825,-) à la Société par INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en sa capacité d'associé commandité de INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. II, susmentionnée.

3) Cent quarante-trois (143) nouvelles parts sociales ont été souscrites par INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en sa capacité d'associé commandité de INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. III, susmentionnée, ici représentée par Monsieur Lionel Spizzichino, ci-dessus mentionné.

Ces parts sociales ont été rémunérées par contribution en numéraire d'un montant de trois mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 3.575,-) à la Société par INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en sa capacité d'associé commandité de INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. III, susmentionnée.

4) Cent vingt-trois (123) nouvelles parts sociales ont été souscrites par INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en sa capacité d'associé commandité de INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. IV, susmentionnée, ici représentée par Monsieur Lionel Spizzichino, ci-dessus mentionné.

Ces parts sociales ont été rémunérées par contribution en numéraire d'un montant de trois mille soixante-quinze euros (EUR 3.075,-) à la Société par INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en sa capacité d'associé commandité de INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. IV, susmentionnée.

5) Cent trente-quatre (134) nouvelles parts sociales ont été souscrites par INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en sa capacité d'associé commandité de INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. V, susmentionnée, ici représentée par Monsieur Lionel Spizzichino, ci-dessus mentionné.

Ces parts sociales ont été rémunérées par contribution en numéraire d'un montant de trois mille trois cent cinquante euros (EUR 3.350,-) à la Société par INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en sa capacité d'associé commandité de INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. V, susmentionnée.

6) Vingt et une (21) nouvelles parts sociales ont été souscrites par INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en sa capacité d'associé commandité de INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. VI, susmentionnée, ici représentée par Monsieur Lionel Spizzichino, ci-dessus mentionné.

Ces parts sociales ont été rémunérées par contribution en numéraire d'un montant de cinq cent vingt-cinq euros (EUR 525,-) à la Société par INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en sa capacité d'associé commandité de INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. VI, susmentionnée.

7) Quatre-vingt-onze (91) nouvelles parts sociales ont été souscrites par INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en sa capacité d'associé commandité de INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. VII, susmentionnée, ici représentée par Monsieur Lionel Spizzichino, ci-dessus mentionné.

Ces parts sociales ont été rémunérées par contribution en numéraire d'un montant de deux mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 2.275,-) à la Société par INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en sa capacité d'associé commandité de INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. VII, susmentionnée.

8) Soixante-dix-neuf (79) nouvelles parts sociales ont été souscrites par INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en sa capacité d'associé commandité de INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. VIII, susmentionnée, ici représentée par Monsieur Lionel Spizzichino, ci-dessus mentionné.

Ces parts sociales ont été rémunérées par contribution en numéraire d'un montant de mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 1.975,-) à la Société par INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en sa capacité d'associé commandité de INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. VIII, susmentionnée.

9) Cent trois (103) nouvelles parts sociales ont été souscrites par INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en sa capacité d'associé commandité de INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. IX, susmentionnée, ici représentée par Monsieur Lionel Spizzichino, ci-dessus mentionné.

Ces parts sociales ont été rémunérées par contribution en numéraire d'un montant de deux mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 2.575,-) à la Société par INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en sa capacité d'associé commandité de INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. IX, susmentionnée.

10) Quatre-vingt-huit (88) nouvelles parts sociales ont été souscrites par INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en sa capacité d'associé commandité de INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. X, susmentionnée, ici représentée par Monsieur Lionel Spizzichino, ci-dessus mentionné.

Ces parts sociales ont été rémunérées par contribution en numéraire d'un montant de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-) à la Société par INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en sa capacité d'associé commandité de INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. X, susmentionnée.

11) Quatre-vingt-une (81) nouvelles parts sociales ont été souscrites par INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en sa capacité d'associé commandité de INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. XI, susmentionnée, ici représentée par Monsieur Lionel Spizzichino, ci-dessus mentionné.

Ces parts sociales ont été rémunérées par contribution en numéraire d'un montant de deux mille vingt-cinq euros (EUR 2.025,-) à la Société par INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en sa capacité d'associé commandité de INDUSTRI KAPITAL 2000 L.P. XI, susmentionnée.

12) Une (1) nouvelle part sociale a été souscrite par INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en sa capacité de conseil de WAVECREST L.P., susmentionnée, ici représentée par Monsieur Lionel Spizzichino, ci-dessus mentionné.

Ces parts sociales ont été rémunérées par contribution en numéraire d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à la Société par WAVECREST L.P., susmentionnée.

La preuve de l'existence de l'apport en numéraire de vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 27.500,-) a été soumise au notaire soussigné; et

le prix total des nouvelles parts sociales s'élevant à vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 27.500,-) est intégralement affecté au capital social de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la précédente résolution, les associés décident de modifier l'article 8.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«8.1 Le capital social de la Société est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par mille six cent (1.600) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Troisième résolution

Suite à la première résolution les parts sociales sont attribuées comme suit:

Nom des associés	Nombre de parts
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en qualité d'associé commandité d'INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP I	179
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en qualité d'associé commandité d'INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP II	164
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en qualité d'associé commandité d'INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP III	207
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en qualité d'associé commandité d'INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP IV	179
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en qualité d'associé commandité d'INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP V	195
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en qualité d'associé commandité d'INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VI	31

INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VII	132
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en qualité d'associé commandité d'INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VIII	115
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en qualité d'associé commandité d'INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP IX	150
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en qualité d'associé commandité d'INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP X	128
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED agissant en qualité d'associé commandité d'INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP XI	118
WAVECREST LIMITED PARTNERSHIP	2
Total	1.600

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Kiderchah, L. Spizzichino, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, vol. 152S, fol. 12, case 9. – Reçu 275 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

A. Schwachtgen.

(017258/230/345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

WK PEPERBUS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 111.976.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 71 du 17 janvier 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(017263/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

EUROPEAN STAR S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 14.614.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), enregistré à Mersch, le 7 décembre 2005, volume 434, folio 32, case 1, que les actionnaires de la société anonyme EUROPEAN STAR S.A. en liquidation, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 14.614, constituée suivant acte reçu par Maître Georges-Joseph Altwies, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 30 décembre 1976, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 50 du 2 mars 1977, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 novembre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 153 du 9 mai 1990, dont le capital social a été converti en euros suivant assemblée générale ordinaire du 23 octobre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 309 du 25 février 2002 et mise en liquidation suivant acte reçu par ledit notaire Henri Hellinckx, en date du 30 novembre 2005,

ont prononcé la clôture de la liquidation et constaté que la société EUROPEAN STAR S.A. a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(019792/242/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

44347

TRANSPORTS ROSSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 120A, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 91.508.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 24 janvier 2006, réf. DSO-BM00270, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 janvier 2006.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

(900356.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 janvier 2006.

DAGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 11.
R. C. Luxembourg B 100.515.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 20 janvier 2006, réf. DSO-BM00199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Etellbruck, le 26 janvier 2006.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.
Signature

(900364.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

DIAS-MOREIRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7660 Medernach, 2, rue de Savelborn.
R. C. Luxembourg B 102.337.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 27 janvier 2006, réf. DSO-BM00338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 janvier 2006.

Signature.

(900375.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

I.S.H. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 95.413.

DISSOLUTION

Extrait

L'assemblée générale extraordinaire du 14 février 2006 à pris les résolutions suivantes:

Clôture de liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme holding I.S.H. S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour.

Maintien des documents sociaux

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de 5 ans à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 février 2006.

T. Metzler
Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05252. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019754/222/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

LUX GAZ WELDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.
R. C. Diekirch B 104.993.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 19 décembre 2005, réf. DSO-BL00252, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 janvier 2006.

Signature.

(900379.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

DEIMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie.
R. C. Luxembourg B 103.958.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 19 décembre 2005, réf. DSO-BL00253, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 janvier 2006.

Signature.

(900380.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

HAMTRACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9960 Hoffelt, Maison 75.
R. C. Luxembourg B 102.813.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 19 décembre 2005, réf. DSO-BL00254, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 janvier 2006.

Signature.

(900381.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

SODIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 111.316.

L'an deux mille six, le premier février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Sophie Di Giampietro, épouse Sciuto, professeur, née à Hayange (France), le 16 mai 1953, demeurant à F-54970 Landres, 40, rue de la Mine;

2.- Monsieur Italo Umberto Sciuto, gérant, né à Boulogny (France), le 3 septembre 1950, demeurant à F-54970 Landres, 40, rue de la Mine;

3.- Mademoiselle Sandrine Sciuto, agent d'escalier, née à Thionville (France), le 17 septembre 1980, demeurant à F-54970 Landres, 40, rue de la Mine.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée SODIS, S.à r.l., avec siège social à L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 111.316,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 septembre 2005, en voie de publication au Mémorial,

dont le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune est réparti comme suit:

1.- Madame Sophie Di Giampietro, épouse Sciuto, prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
2.- Monsieur Italo Umberto Sciuto, prénommé, cinquante et une parts sociales	51
3.- Mademoiselle Sandrine Sciuto, prénommée, vingt-quatre parts sociales	24
Total: cent parts sociales	100

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Monsieur Italo Umberto Sciuto, prénommé, déclare céder trente et une (31) parts sociales à Mademoiselle Sandrine Sciuto, prénommée, ici présente, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance;

- Mademoiselle Sandrine Sciuto, prénommée, déclare céder trente-cinq (35) parts sociales à Madame Sophie Di Giampietro, épouse Sciuto, prénommée, ici présente, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

Monsieur Italo Umberto Sciuto, prénommé, gérant de la société déclarent accepter ces cessions de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite aux cessions de parts sociales qui précèdent les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Madame Sophie Di Giampietro, épouse Sciuto, prénommée, soixante parts sociales.	60
2.- Monsieur Italo Umberto Sciuto, prénommé, vingt parts sociales.	20
3.- Mademoiselle Sandrine Sciuto, prénommée, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

Ensuite les associés se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire prient le notaire de documenter ce qui suit:

1. Les associés décident de modifier l'article trois (3) des statuts en ajoutant à la fin de la première phrase: (...) et plus généralement l'équipement dans tous les domaines.
2. Les associés décident de supprimer les alinéas 2 et suivants de l'article 6 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Di Giampietro, I.U. Sciuto, S. Sciuto, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 février 2006, vol. 914, fol. 59, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 février 2006.

F. Kessler.

(019005/219/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

SODIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 111.316.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 1^{er} février 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 février 2006.

F. Kessler.

(019008/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

AERO INVEST 1, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 95.959.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 10 février 2006

En date du 10 février 2006, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Edoardo Lanzavecchia, demeurant au 22/A, Via Francesco Petrarca, Milan, Italie, de son mandat en tant que membre du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Marco De Benedetti, né le 9 septembre 1962 à Turin, Italie, avec adresse professionnelle au 12, Via Borgonuovo, I-20121 Milan, Italie, en tant que nouveau membre du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Edoardo Lanzavecchia jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Saverio Strati;
- Monsieur David Louis Squier;
- Monsieur Allan Marvin Holt;
- Monsieur Enrico Saggese;
- Monsieur Peter John Clare;
- Monsieur Giorgio Brazzelli;
- Monsieur Mario De Benedetti.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2006.

AERO INVEST 1 S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04793. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018836/250/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

ASHANTI INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 114.437.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le dix février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société ZYBURN LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man), ici représentée par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La précitée procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de ASHANTI INVEST S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de type A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de type B.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société ZYBURN LIMITED, prédésignée, trois cent neuf actions	309
2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, préqualifiée, une action.	1
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Massimiliano Iazzetti, commercialiste, né à Gênes (Italie), le 29 janvier 1971, demeurant professionnellement à I-16121 Gênes, Via B. Bosco 37-9 (Italie), pouvoir de signature de type A;
- Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, né à Luxembourg, le 28 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, pouvoir de signature de type B;
- Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, pouvoir de signature de type B.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né à Oum Toub-Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 février 2006, vol. 535, fol. 76, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} mars 2006.

J. Seckler.

(020372/231/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

DOLPHIN INTERNATIONAL INVESTMENTS (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 96.111.

L'an deux mille cinq, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliqués, demeurant à Luxembourg,

Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg,

agissant pour compte de la société anonyme DOLPHIN INTERNATIONAL INVESTMENTS (LUX) S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 96.111.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

- la société anonyme DOLPHIN INTERNATIONAL INVESTMENTS (LUX) S.A., a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1190 du 13 novembre 2003;

- le capital social souscrit de la société est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-), divisé en trente mille (30.000) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune;

- lors de l'acte de constitution de la société anonyme DOLPHIN INTERNATIONAL INVESTMENTS (LUX) S.A., pré-désignée, toutes les trente mille (30.000) actions souscrites par les actionnaires, avaient été libérées seulement à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), soit à concurrence de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-);

- ces mêmes actions ont été libérées en numéraire par les mêmes actionnaires, à concurrence des soixante-quinze pour cent (75%) restants, soit un montant supplémentaire de deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par les pièces justificatives de libération.

Les comparantes, agissant en leur susdite qualité, déclarent en outre, que suite à cette libération supplémentaire, les trente mille (30.000) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune et représentant l'intégralité du capital social, sont dorénavant entièrement libérées, et peuvent être converties par conséquent et au choix du propriétaire en titres au porteur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, F. Vigneron, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 décembre 2005, vol. 434, fol. 59, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(019610/242/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.
